

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

*Fort-de-France, le 20 décembre 2024*

### **L'ARS Martinique s'engage pour le maintien de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) biologique**

En Martinique, l'offre de soins d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) est actuellement assurée par deux entités privées : la Clinique Saint-Paul pour l'AMP clinique et le laboratoire EUROFINS pour l'AMP biologique.

Par courrier en date du 9 décembre 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Martinique a été informée de la cessation définitive des activités d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) biologique par le laboratoire EUROFINS, effective au 30 juin 2025.

En tant qu'autorité régulatrice de l'offre de soins, l'ARS de Martinique a immédiatement pris des mesures pour assurer la continuité de cette activité essentielle. Une réunion a été organisée avec le médecin référent de l'AMP et les opérateurs locaux afin d'identifier des solutions concrètes pour garantir la prise en charge continue des patients en parcours de soins.

Par ailleurs, une réunion de concertation est programmée en début de semaine prochaine avec les promoteurs potentiels et les professionnels de santé. Cette rencontre vise à établir un calendrier de continuité d'activité et à adapter les modalités de prise en charge des patients.

L'AMP, inscrite au schéma régional de santé, répond à un besoin crucial pour les personnes ayant un projet de parentalité ou souhaitant préserver leur fertilité.

L'ARS réaffirme son engagement à maintenir cette offre de soins sur le territoire.

---

#### **Contact presse**

Cellule communication ARS : [ars-martinique-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-martinique-communication@ars.sante.fr)